



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU
du Conseil de la Communauté de
Communes

SÉANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

148-2019/ DÉCISIONS DU PRÉSIDENT CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

Le **Judi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 35 Votants : 40

Rapporteur : Albert MAMY

Conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DP 2019-94 : Accueil de Loisirs à Saint Ferréol - Signature du contrat de fourniture d'électricité pour l'accueil de loisirs intercommunal avec EDF Collectivités pour une durée de 1 mois soit du 01/12/2019 au 31/12/2019. La puissance souscrite est de 120 KVA -prix fixe.

DP 2019-95 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature de l'offre proposée par ORANGE Resoline pour un montant de 690 € HT correspondant à la remise en service de la téléphonie, avec intervention sur site.

DP 2019-96 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par l'entreprise ATF pour un montant de 2 337 € HT correspondant à l'installation d'une cuisine ainsi que de l'ensemble de ses éléments.

DP 2019-98 : Saint Ferréol – Base de loisirs – Signature de l'offre proposée par SOLINGÉO pour un montant de 3 795,00 € HT correspondant à la «Mission de classe G2/AVP pour la construction de la base de loisirs de Saint-Ferréol ».

DP 2019-99 : Préfecture ACTES – Signature de l'avenant N°2 à la convention initiale ACTES concernant l'actualisation de la liste des actes budgétaires télétransmis au contrôle de légalité.

DP 2019-100 : Zone Économique de la Pomme - Signature de l'offre proposée par Sud Ouest Signalisation pour un montant global de 2 576,36 € HT correspondant à la pose d'une signalétique sur plots béton.

DP 2019-101 : Multi-Accueil Saint Félix-Lauragais – Signature avec l'entreprise SARL Laurent Gros- Galinier Martial- 2G Coordination pour un montant total de 2 968 € HT correspondant au marché relatif à une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)- de catégorie 2- dans le cadre des travaux de construction d'un multi-accueil.

DP 2019-102 : Saint Ferréol – Base de loisirs – Signature avec la société ADIAG Apave de l'offre présentée pour un prix forfaitaire de 800,00 € HT ainsi que 27,00€ HT par échantillon prélevé correspondant à la mission de diagnostic amiante avant travaux dans le cadre de la démolition de la base de loisirs.

DP 2019-103 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par la société Albarède Ménager pour un montant de 563,33 € HT correspondant à la fourniture et à l'installation d'appareils électroménagers et accessoires divers.

DP 2019-104 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par l'UGAP pour un montant de 1226,11 € HT correspondant à la fourniture et à l'installation de mobilier.

DP 2019-105 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par la société «Les 3 Ours » pour un montant de 2 181,97 € HT correspondant à la fourniture et à l'installation de mobilier spécifique petite enfance.

DP 2019-106 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par la société MATHOU pour un montant de 7 393,08 € HT correspondant à la fourniture et à l'installation de mobilier spécifique petite enfance.

DP 2019-107: Pavillon multi accueil Sorèze - Signature du devis proposé par l'entreprise BATUT pour un montant de 496,96 € HT correspondant à la pose de panneaux bois (protection de la rampe et création d'un portillon)

DP 2019-108 : Bâtiments Intercommunaux – Vérifications électriques – Première reconduction du marché pour un montant annuel de 650,00 € HT correspondant à la période du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020 aux conditions initiales du marché.

DP 2019-109 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par la SARL Durand Philippe pour un montant de 708 € HT correspondant à des travaux de nivellement et à la réalisation d'une dalle béton d'une surface de 12 m2.

DP 2019-110 : Zone économique Pomme – Signature de l'offre présentée par l'ESAT CHANTECLER pour un montant de 6 604.73 euros HT correspondant à l'entretien de haies et des travaux d'élagage.

DP 2019-111 : Maison de Services au Public de Revel – Signature de l'offre proposée par l'entreprise CLIM D'OC pour un montant de 15 129 € HT, comprenant la fourniture, l'installation et la mise en service d'une unité extérieure.

DP 2019-112 : Pavillon multi accueil Sorèze – Signature du devis proposé par la société VEMI pour un montant de 555,50 € HT comprenant la fourniture et la pose d'extincteurs, de signalétique et d'un plan d'évacuation.

DP 2019-113 : Saint Ferréol – Accueil de Loisirs – Signature du devis proposé par la société THOUY pour un montant de 492,79 € HT correspondant à la fourniture et la livraison de produits d'entretien et consommables.

DP 2019-114 : Marchés Publics - Logiciel de gestion - Signature de l'offre proposée par la société 3P SARL pour un montant du premier semestre : 360,00 € HT, des semestres suivants : 2 547,00 € HT soit 13 095,00 euros HT correspondant à l'hébergement et à la licence d'utilisation du logiciel pour une durée de trois ans.

DP 2019-115 : Chargée de mission développement économique – Signature de l'offre présentée par le Groupe Le Moniteur pour un montant de 884,00 € HT correspondant à la publication de l'offre d'emploi dans les revues « La Gazette des Communes ».

DP 2019-116 : Zone Économique de la Pomme – Signature de l'offre présentée par la SARL ECO VANA pour un montant de 8 900,00 € HT correspondant à l'entretien des espaces verts.

DP 2019-117 : territoire industrie – SAEML forum – Signature de la proposition de la SAEML Forum d'Entreprises pour un montant de 8 500 euros HT pour une durée de 12 mois, (dont 70 % à la notification du marché et le solde 30% à la fin de la mission) correspondant à l'animation et la coordination globale du dispositif Territoire d'Industrie », sa mise en oeuvre et le suivi du programme d'action.

DP 2019-118 : Informatique – Signature du devis proposé par ECHO SYSTEMES pour un montant total de 2 890,03€ HT correspondant à l'achat, l'installation sur site et la mise en service de 2 ordinateurs portables garantis 3 ans et de 2 stations d'accueil garanties 1 an.

DP 2019-119 : Etude opportunité - Faisabilité centre aquatique – Signature du devis proposé par la société ADOC pour un montant global de 15 425 € HT correspondant à l'étude de faisabilité et la déclinaison de scénarii.

DP 2019-120 : Assistance Finances et Fiscalité - Signature de la convention d'étude pour un montant annuel de 6 680,24 € HT .Cette mission d'assistance est conclue pour une année à compter du 1er janvier 2020 avec possibilité de 2 reconductions.

DP 2019-121 : Pavillon multi accueil Sorèze - Signature du devis proposé par la société « WESCO » pour un montant de 1 003.74€ HT correspondant à la fourniture et à l'installation de mobilier spécifique petite enfance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE des décisions du président

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

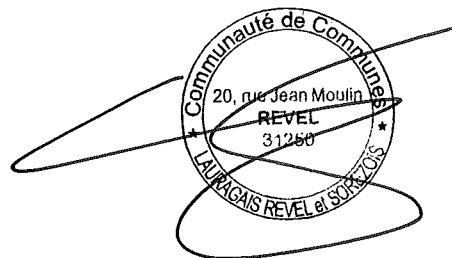
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB148-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

149-2019/ BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le **Jeudi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 35 Votants : 40

149-2019/ BUDGET PRINCIPAL 2019 : DECISION MODIFICATIVE N° 4**Rapporteur : André REY**

- Vu la délibération 23-2019 du 11 avril 2019 vote du budget principal 2019,
- Vu la délibération 79-2019 du 10 juillet 2019 décision modificative budgétaire n°1 sur budget principal 2019,
- Vu la délibération 93-2019 du 19 septembre 2019 décision modificative budgétaire n°2 sur budget principal 2019,
- Vu la délibération 125-2019 du 6 novembre 2019 décision modificative budgétaire n°3 sur budget principal 2019,

BUDGET PRINCIPAL - DM4			05/12/2019		
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		MONTANT €	RECETTES	MONTANT €	
CHAPITRE 011			CHAPITRE 70		
6064	Fournitures administratives	2 000	70 323	Redevance occupation domaine public	3 000
60611	Eau et assainissement	-2 000	70 875	Par les communes membres du GFP	-3 000
6132	Locations immobilières	7 000	CHAPITRE 73		
61521	Terrains	-4 000	7338	Autres taxes	1 000
615221	Entretiens et reparations batiments	-3 000	7331	Taxe enlèvement des ordures ménagères	-85 000
6228	Rémunération diverses intermédiaires	-1 000	CHAPITRE 74		
6237	Publications	1 000	744	FCTVA	5 000
CHAPITRE 014 ATTENUATION DE PRODUITS			74718	Etat autres reversements	9 000
739211	Attribution de compensation	-674 035	74833	Etat compensation au titre CET	50 000
739218	Autres prelevements pour reversement	674 035	74835	Etat compensation au titre habitat	20 000
			74834	Etat compensation au titre foncier	-1 000
			CHAPITRE 77		
			773	Mandats annulés	1 000
TOTAL		-	TOTAL		-
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		MONTANT €	RECETTES	MONTANT €	
CHAPITRE 27			CHAPITRE 23		
276 348	Autres communes	- 630 868	2317	Immobilisations reçues mise à disposition	60 000
276351	GFP de rattachement	630 868	1641	Emprunts	- 60 000
TOTAL		-	TOTAL		-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision Modificative n°4 sur le budget principal telle que présentée

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

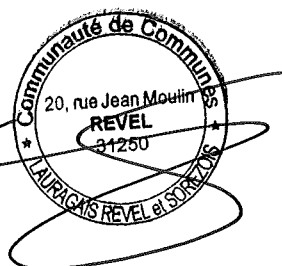
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB149-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/12/2019

Le Président,
André REY





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

150-2019/ ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE BUDGETS 2020

Le Jeudi 12 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (35) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (17) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Alexia BOUSQUET, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 35 Votants : 40

Rapporteur : André REY

Dans l'attente du vote du budget, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services de la collectivité, le Code Général des Collectivités Territoriales article L 1612-1 et l'article L 263-8 du code des juridictions financières prévoient que l'assemblée peut autoriser le Président à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent ;

L'article L.1612-1 du CGCT indique que l'autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à engager sur l'exercice 2020 les montants suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	Crédits ouverts BP+DM	TOTAL CREDITS OUVERTS et RAR	être engagées avant vote budget (1/4)	affectation
Chapitre 20	405 846	405 846	101 462	immobilisations incorporelles
Chapitre 204	9 000	9 000	2 250	Subv équipement versées
Chapitre 21	72 001	72 001	18 000	immobilisations corporelles
chapitre 23	3 068 826	3 068 826	767 207	immobilisations en cours
chapitre 27	630 868	630 868	157 717	Autres immobilisations financières

BUDGET AERODROME

	CREDITS OUVERTS BP et DM	TOTAL CREDITS OUVERTS et RAR	Dépenses pouvant être engagées avant vote budget (1/4)	affectation
Chapitre 21	136 000	136 000	34 000 -	voirie- bâtiments aménagements

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le Président à engager sur l'exercice 2020 les montants énoncés au titre de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette décision

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

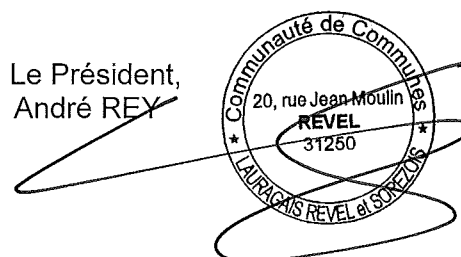
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB150-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Le Président,
André REY





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

151-2019/ CONVENTIONS PLURIANNUELLES MULTI-ACCUEILS – AVENANT N°1 (annexes)

Le **Jeudi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES ,Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (16): Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, , Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 36

Votants : 41

151-2019/ CONVENTIONS PLURIANNUELLES MULTI-ACCUEILS – AVENANT N°1 (annexes)

Rapporteur : Véronique OURLIAC

-Vu la délibération n°86-2016 en date du 2 décembre 2016 portant sur le conventionnement avec les 4 associations gestionnaires des multi-accueils intercommunaux situés à Blan, Sorèze, Revel et Saint Félix Lauragais,

- Vu les projets en cours pour l'amélioration de l'accueil des familles sur deux des quatre structures,

Considérant l'intérêt de maintenir un calendrier identique à chaque association pour la signature des conventions et afin de répondre à une demande des associations gestionnaires sur le calendrier des dates de remise des documents, il est proposé de signer un avenant N°1 aux conventions initiales 2019 arrivant à échéance à la fin de l'année 2019.

Ces avenants N°1 préciseraient que les conventions initiales sont :

- prorogées d'une année (exercice 2020) selon les termes de la convention initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2020,
- modifiées pour le troisième alinéa de l'article 8-3, à savoir la date de dépôt des documents comptables : Projets et Budgets arrêtés pour l'année N en démarrage – dépôt demande de subvention Cerfa 12156-03, prévue au plus tard le 15 janvier. En accord avec chacune des parties, la date de remise des documents de début d'année civile est fixée au 15 mars.

Concernant l'avenant à la convention pluri annuelle d'objectif entre l'association « Les Lutins Sorèziens » et la communauté de communes, il est précisé que la communauté de communes a réhabilité une habitation afin d'y installer le multi accueil « Les Lutins Sorèziens ».

Les travaux étant terminés, il convient de mettre à disposition de l'association «Les Lutins Sorèziens » le bâtiment rénové situé rue du 19 mars 1962 à Sorèze.

Après avoir pris connaissance des projets d'avenants tels que présentés,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

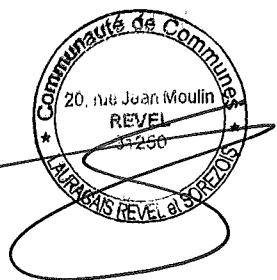
APPROUVE ces avenants N°1

AUTORISE le Président à signer les avenants N°1 et tout document afférent à cette affaire

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB151-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/12/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

152A-2019/ PARTICIPATIONS 2020 : MULTI - ACCUEILS

Le **Jeudi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (16) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 41

152A -2019/ PARTICIPATIONS 2020 : MULTI - ACCUEILS

Rapporteurs : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de certaines associations avant le vote du budget 2020 compte tenu de l'intérêt des activités exercées.

Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu début 2020, et le budget 2020 à voter en mars 2020, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

Il est proposé aux conseillers communautaires, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2020 - de verser un 1^{er} acompte sur subvention selon les modalités suivantes

Suite aux conventions d'objectifs pluriannuelles et avenants N°1 présentés, et au besoin de financement évalué par structure,

Il est proposé de verser un premier acompte au cours du mois de janvier 2020 (correspondant à 50 %) :

Association « Les Doudous Blan » à Blan	35 000 €
Association « Les Lutins Soréziens » à Sorèze	37 500 €
Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais	30 000 €
Association « Les P'tits Clous » à Revel	70 000 €
Total engagement avant vote budget 2020	172 500 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le versement d'un 1^{er} acompte sur subvention 2020 comme indiqué, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2020.

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire

PRECISE que les demandes de subvention seront examinées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires prévu début 2020,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

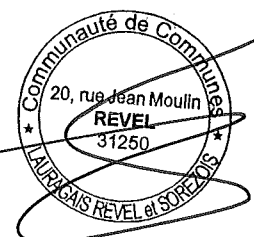
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191219-DELIB152A-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Le Président,
André REY





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

152B-2019/ PARTICIPATION 2020 - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Jeudi 12 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSÉNTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (16) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 41

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 13/12/2016 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2017-2020, (fin le 31 décembre 2020),

Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu début 2020, et le budget 2020 à voter en mars 2020, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de l'Office de Tourisme Intercommunal avant le vote du budget 2020 compte tenu de l'intérêt des activités exercées.

Il est proposé aux conseillers communautaires, dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2020 - de verser un 1^{er} acompte sur subvention selon les modalités suivantes.

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget. Pour l'exercice 2020, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal est identique à celle de l'exercice 2019 soit 246 500 €.

Il est proposé de verser en janvier 2020, un 1^{er} acompte sur subvention égal à 25 % du montant accordé en 2019 soit 61 625 €.

Il est précisé que le montant de subvention 2020 sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Bertrand GELI ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'engagement et le versement en janvier 2020, au titre de l'exercice 2020, du premier acompte de subvention pour un montant de 61 625 €.

AUTORISE versement de ce 1^{er} acompte,

PRECISE que la demande de subvention sera examinée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires prévu début 2020,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

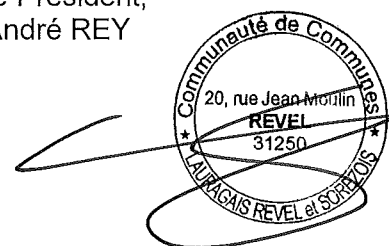
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191219-DELIB152B-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

152C-2019/ PARTICIPATION 2020 - COMITE BASSIN EMPLOI

Le Jeudi 12 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (16) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 41

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 129 -2014 du 11 décembre 2014 portant conventions pluriannuelles d'objectifs 2015-2017 dans les domaines de la formation et de l'emploi,
- Vu la délibération 155-2017 du 12 décembre 2017 concernant la convention pluriannuelle 2018-2020 entre l'association CBE et la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois,
- Vu la convention pluriannuelle 2018-2020 signée le 19 décembre 2017 afin de soutenir le développement économique du territoire, la formation et l'emploi,
- Vu la délibération 166C-2018 du 11 décembre 2018 concernant le financement du dispositif MSAP,
- Vu la délibération 173-2018 du 11 décembre 2018 portant convention MSAP et CBE,
- Vu la délibération 20B-2019 du 11 avril 2019 concernant la participation 2019 à CBE,
- Vu l'avenant N° 1 à la convention pluriannuelle d'objectif avec l'association CBE validé en conseil communautaire, délibération 107-2019 du 19 septembre 2019.

Considérant l'incertitude budgétaire sur les dotations et participations de l'État et des partenaires publics,

Considérant le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu début 2020, et le budget 2020 à voter en mars 2020, qui détermineront les montants définitifs des subventions et participations.

Il est proposé aux conseillers communautaires de permettre l'engagement de subventions et participations à destination de certaines associations avant le vote du budget 2020 compte tenu de l'intérêt des activités exercées.

Dans l'attente de la décision sur le montant définitif qui sera arrêté lors du vote du budget 2020 , il est proposé de verser un 1^{er} acompte sur subvention selon les modalités suivantes.

Monsieur le Président rappelle l'effort constant réalisé par la Communauté de Communes au soutien de l'économie, du développement économique, de l'emploi et de la formation.

Il est rappelé que la participation de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2019, pour l'Association Comité Bassin Emploi, s'est élevée à 103 000 euros dont 30 000 euros dans le cadre du conventionnement dispositif MSAP.

L'objet de l'association Comité Bassin Emploi est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités économiques du territoire et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi.

Afin de permettre à cette association de mettre en œuvre les objectifs définis, et d'engager dès janvier 2020, les demandes de cofinancements avec les différents partenaires

Il est proposé de verser, au cours du 1^{er} semestre 2020 - au Comité Bassin Emploi - au titre de l'exercice 2020, un premier acompte égal à 50% soit 51 500 € du montant accordé en 2019. Il est précisé que le montant de subvention 2020 sera présenté lors du débat d'orientations budgétaires.

Pascale DUMAS ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'engagement et le versement, au titre de l'exercice 2020, du premier acompte de subvention pour un montant de 51 500 €

AUTORISE le versement de ce 1^{er} acompte,

PRECISE que la demande de subvention sera examinée à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires prévu début 2020,

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB152C-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

153-2019/ ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POMME : CREATION D'UN BUDGET UNIQUE EN 2020

Le Jeudi 12 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSÉNTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (16) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 41

153-2019/ ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POMME : CREATION D'UN BUDGET UNIQUE EN 2020

Rapporteur : André REY

- Vu le budget annexe ZI de la POMME, délibération du 14 février 1997,
- Vu le budget annexe ZAE POMME 2, délibération du 24 juin 2010,
- Vu le transfert de la compétence économique et la création du budget annexe ZA POMME par délibérations N°85 et N°97 du 2 décembre 2016, N°9 du 26 janvier 2017, N°138 du 13 octobre 2017 et N°148 du 10 novembre 2017 et N° 161 du 12 décembre 2017,
- Vu la création des comptes TVA distinct pour ces 3 budgets annexes, délibération N°35 du 5 avril 2018,

Considérant qu'il s'agit d'une seule et même zone économique tant en termes d'activité économique que de périmètre géographique.

Considérant l'intérêt en termes de cohérence financière et budgétaire,

Il est souhaitable de fusionner les 2 budgets annexes : ZI de la POMME et ZAE POMME 2 dans le budget annexe ZONE D'ACTIVITE DE LA POMME afin de créer au 1^{er} janvier 2020 un seul budget annexe et un seul compte TVA sur lequel sera comptabilisé la totalité des opérations budgétaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la fusion des 2 budgets annexes ZI DE LA POMME et ZAE POMME 2 au sein du budget annexe ZA DE LA POMME,

APPROUVE la création d'un budget unique ZA DE LA POMME et d'un compte unique TVA,

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

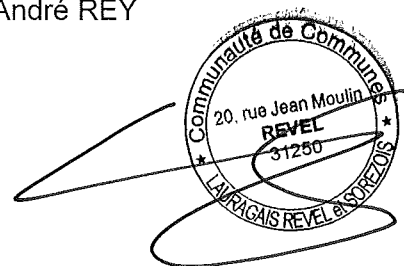
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB153-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

154-2019 / FINANCES PUBLIQUES : CHARTE ENGAGEMENT DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES (annexe)

Le Jeudi 12 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (36) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY , Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES , Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET , Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5): Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (16) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, , Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Philippe DUSSEL, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 36 Votants : 41

154-2019 / FINANCES PUBLIQUES : CHARTE ENGAGEMENT DU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DES FINANCES PUBLIQUES (annexe)

Rapporteur : Etienne THIBAUT

L'Etat a engagé une démarche visant à mettre en place un nouveau réseau de proximité des finances publiques au service des usagers des collectivités. Le projet de charte ci -annexé détaille ce dispositif pour le département de la Haute-Garonne notamment les services et missions qui seront exercées par ce nouveau réseau de proximité pour notre communauté de communes : accueil de proximité et services de gestion comptable (SGC).

Il est précisé dans cette charte que les comptes des communes des départements du Tarn et de l'Aude, membres de la communauté de communes, pourront être transférés au service gestion comptable de Revel le moment venu si les communes concernés le souhaitent.

Un comité de suivi de l'implantation de la DGFIP au sein de la communauté de communes sera mis en place afin de faire des points réguliers sur les accueils de proximité ainsi que sur le conseil aux décideurs locaux.

Ce comité sera composé de 8 membres dont le Président de la communauté de communes, 2 représentants de la DRFIP31, un représentant du Préfet, 4 maires désignés par la communauté de communes.

Après avoir pris connaissance du projet de charte,

Les maires des communes de Bélesta en Lauragais, Saint Julia, Revel et Belleserre font acte de candidature afin de participer au comité de suivi.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la charte telle que présentée,

DECIDE que les maires des communes de Bélesta en Lauragais, Saint Julia, Revel et Belleserre participeront au comité de suivi tel que précisé dans la charte.

AUTORISE le Président à signer tout avenant ou document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

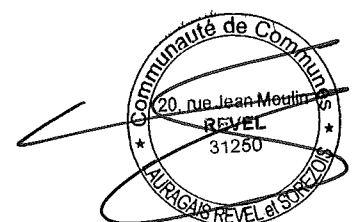
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB154-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

155-2019/ INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DE PREVOYANCE

Le **Jeudi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICAENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20), Philippe DUSSEL (arrivé à 18h32).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (15) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers :

En exercice : 57

Présents : 37

Votants : 42

155-2019/ INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE DE PREVOYANCE

Rapporteur : Véronique OURLIAC

-Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

-Vu le courrier de résiliation du contrat groupe prévoyance transmis à la Mutuelle Nationale territoriale

Il est rappelé que dans la fonction publique, les agents bénéficient d'une protection sociale dite « statutaire » qui assure un maintien intégral puis partiel du traitement pendant une certaine période en cas de maladie, maternité, ou encore longue maladie.

Considérant qu'au-delà de cette protection sociale statutaire, il existe une protection sociale complémentaire permettant aux agents de faire face aux conséquences financières des pertes de rémunération via le versement d'une « garantie maintien de salaire ». Le risque couvert par ce mécanisme d'assurance facultatif s'appelle le risque « prévoyance ».

Considérant que la réglementation permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide financière aux agents pour leur couverture contre le risque « prévoyance » et d'en fixer librement les modalités.

Considérant que dans l'optique d'améliorer l'action sociale de la collectivité mais également d'inciter les agents à se couvrir contre les conséquences des éventuelles pertes de rémunération pour raisons de santé, il est proposé d'instaurer une participation financière mensuelle au risque « prévoyance » d'un montant de 5 euros brut. Cette participation s'inscrirait dans le cadre de la procédure dite de « labellisation » qui permet à chaque agent de souscrire son propre contrat adapté à ses besoins.

Considérant que la participation financière serait versée aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent ou non permanent pour un contrat d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

Vu la saisine du Comité Technique en date du 22 novembre 2019 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la participation à compter du 1er janvier 2020 dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la collectivité,

FIXE le montant de cette participation mensuelle à cinq euros bruts aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

ATTRIBUE ce versement aux agents titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels de droit public recrutés sur un emploi permanent ou non permanent pour un contrat d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB155-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Le Président,
André REY





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

156-2019/ SERVICE COMPTABILITE - FINANCES : OUVERTURE POSTE

Le **Judi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20), Philippe DUSSEL arrivé à 18h32).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (15) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 37 Votants : 42

Rapporteur : Véronique OURLIAC

- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, selon lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient à l'Assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ prochain en retraite d'un agent chargé de la comptabilité,

Considérant qu'en vue de son remplacement, et dans le but d'optimiser la gestion du recrutement, il est proposé de créer deux postes (un à temps complet et un à temps non complet) dont un seul pourra être utilisé dans le cadre de ce recrutement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DECIDE de créer un poste permanent à temps complet (35h) et un poste permanent à temps non complet (17h30), relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

PRECISE qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et conformément aux dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté pour une durée de 1 an au maximum. Sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. La rémunération de l'agent ainsi recruté sera fixée en tenant compte notamment de ses diplômes et de son expérience professionnelle.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à ce recrutement ou le contrat à intervenir.

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

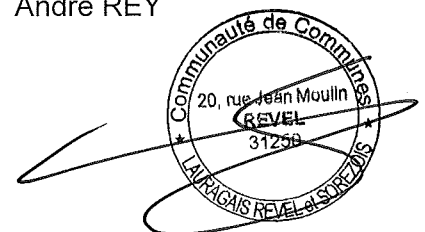
Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB156-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

157A-2019/ SITE SAINT-FERREOL : AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT ACTUALISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le Jeudi 12 décembre 2019, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20), Philippe DUSSEL arrivé à 18h32).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (15) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 37 Votants : 42

157A-2019/ SITE SAINT-FERREOL : AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES AIRES DE STATIONNEMENT ACTUALISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Pierrette ESPUNY

- Vu la délibération 59-2016 en date du 23 juin 2016 approuvant les principes d'aménagement du site de Saint-Ferréol ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- Vu la délibération 82-2017 en date du 1^{er} juin 2017 présentant le phasage des opérations d'aménagement de Saint-Ferréol ainsi que les prescriptions techniques de l'aménagement des aires de stationnement et autorisant le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Vu la délibération 117-2017 en date du 13 septembre 2017 approuvant l'acquisition de la parcelle B1389 d'une superficie de 1ha44ca42ares propriété de la commune de Sorèze afin d'y aménager une aire de stationnement,
- Vu l'acte de vente signé le 27 novembre 2017 concernant l'acquisition par la Communauté de Communes de la parcelle B1389 d'une superficie de 1ha 44ca 42 ares propriété de la commune de Sorèze,
- Vu la délibération 20-2018 du 15 février 2018 approuvant la création d'un Comité Technique et d'un Comité de Pilotage chargé du suivi du dossier « aménagement Site de Saint-Ferréol »,
- Vu la décision du Président 19-2018 du 9 mars 2018 attribuant le marché public de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aires de stationnement sur le site de Saint-Ferréol au groupement composé d'Atelier ATP, Pour Une Ville Aimable et Techni-Cité,
- Vu la délibération 86-2018 du 24 mai 2018 approuvant le projet de convention de superposition de gestion avec Voies Navigables de France concernant les aires de stationnement,
- Vu la délibération 149-2018 en date du 19 octobre 2018 approuvant le plan de financement et les principes d'aménagement tel que présenté par le maître d'œuvre en phase Etudes de diagnostic et autorisant le maître d'œuvre à exécuter la deuxième phase de sa mission : l'Avant-Projet
- Vu la délibération 169-2018 en date du 11 décembre 2018 approuvant les principes d'aménagement tel que présenté par le maître d'œuvre en phase Avant-Projet et autorisant le maître d'œuvre à exécuter la troisième et quatrième phase de sa mission : Les études de projet (PRO) et l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux (ACT) ;
- Vu la délibération 102-2019 du 19 septembre 2019 Aménagement paysagers des aires de stationnement actualisation plan de financement et planning de réalisation
- Vu la délibération 103-2019 du 19 septembre 2019 Aménagement paysagers des aires de stationnement marché de travaux - LOT 1
- Vu la délibération 131-2019 du 6 novembre 2019 Aménagement paysagers des aires de stationnement marché de travaux - LOT 2

Conformément au diagnostic réalisé dans le cadre d'une étude globale du site, les élus communautaires ont décidé d'engager l'aménagement paysager des 4 aires de stationnement. L'objectif général est d'améliorer l'accès au site, l'intérêt touristique, l'insertion paysagère, sa qualité d'usage et son fonctionnement.

Afin de caler les engagements financiers avec le déroulement des travaux, il est proposé au conseil communautaire de demander des financements de 959 967 € HT en 2 phases.

Phase 1 : Aires de stationnement de L'encastre et du Musée estimée à 414 102 € HT

Phase 2 : Aires de stationnement d'En Teste, de l'Hermitage et du Canelot estimée à 545 865 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

FINANCEMENTS	MONTANT TOTAL (euros HT)	Phase 1	Phase 2
Communauté de Communes	203 967	88 102	115 865
Etat	250 000	107 000	143 000
Conseil Départemental de la Haute-Garonne	138 000	60 000	78 000
Conseil Départemental du Tarn	138 000	60 000	78 000
Région Occitanie	138 000	60 000	78 000
Union Européenne	73 600	31 000	42 600
Conseil Départemental de l'Aude	18 400	8 000	10 400
MONTANT TOTAL	959 967	414 102	545 865

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le phasage des opérations et les plans de financement tels que présentés

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB157A-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

157B-2019/ SITE SAINT-FERREOL : BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS - ACTUALISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le **Jeudi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICALES, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20), Philippe DUSSEL arrivé à 18h32).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (15) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 37 Votants : 42

**157B-2019/ SITE SAINT-FERREOL : BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS - ACTUALISATION
DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Pierrette ESPUNY

Considérant l'avancement du projet : l'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue lors du conseil communautaire du 19 septembre 2019 et les études sont actuellement menées pour finaliser les phases APS - APD et le dépôt du permis de construire.

Il convient donc d'engager la démolition des bâtiments existants au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Il est donc proposé aux élus de phaser le projet « aménagement de la base nautique et de loisirs »

PHASE 1 : démolition des bâtiments existants de la base nautique

- Vu l'arrêté de permis de démolir PD 084 288 17 R 002 délivré le 11 juillet 2018

Les travaux de démolition seront réalisés en deux parties :

- ❖ Première partie : mars à mai 2020, démolition de l'ensemble des 4 bâtiments formant la base de loisirs actuelle
 - Bâtiment 1 : Ce bâtiment de 100 m² environ est composé de deux niveaux et abrite, au rez-de-chaussée, un Snack-bar qui sert également d'accueil à la base de loisirs, un local cuisine et une salle de bains. A l'étage se trouvent deux chambres.
 - Bâtiment 2 : D'une surface approximative de 300 m², ce bâtiment abrite les zones de stockage pour les équipements sportifs de la base, il accueille également un atelier, une zone de bureau et deux chambres ;
 - Bâtiment 3 : Ce petit local de 20 m² environ sert de stockage ;
 - Bâtiment 4 : Autre petit local de 20 m² environ qui abrite les sanitaires de la base de loisirs ;

La clôture entourant la base actuelle sera conservée lors de cette première partie des travaux.

- ❖ Deuxième partie : à réaliser en septembre – octobre 2020 Démolition des sanitaires (bâtiment 5), du parking de l'avenue de la Plage et de la clôture de la base de loisirs.
Pour une opération estimée à 96 500 euros en sollicitant les participations financières
 - de la Région Occitanie à hauteur de 30%, soit 28 950 €
 - du Conseil Départemental de la Haute-Garonne à hauteur de 25%, soit 24 125 €
 - du Conseil Départemental du Tarn à hauteur de 25%, soit 24 125 €

DEMOLITION BATIMENTS DE LA BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS

phase 1/

Dépenses		Recettes		
DEMOLITION	96 500,00	REGION	30%	28 950,00
		CD31	25%	24 125,00
		CD81	25%	24 125,00
		COMMUNAUTE COMMUNES	20%	19 300,00
		LAURAGAIS REVEL SOREZOIS		
S/TOTAL 1	96 500,00			96 500,00

PHASE 2 : construction de la base nautique et de loisirs à partir du 2nd semestre 2020

Dès que les autorisations d'urbanisme obtenues et les consultations entreprises effectuées soit date prévisionnelle de démarrage octobre 2020.

Pour une opération estimée à 2 050 000 € HT en sollicitant les participations financières :

PHASE 2 / réalisation nouvelle base nautique et de loisirs

Dépenses		recettes		
	2 050 000,00	ETAT		500 000,00
			44%	420 000,00
		CD31	20%	400 000,00
		CD81	10%	200 000,00
		REGION	3%	60 000,00
		FONDS EUROPEENS	3%	60 000,00
		COMMUNAUTE COMMUNES	20%	410 000,00
		LAURAGAIS REVEL SOREZOIS		
S/TOTAL 2	2 050 000,00			2 050 000,00

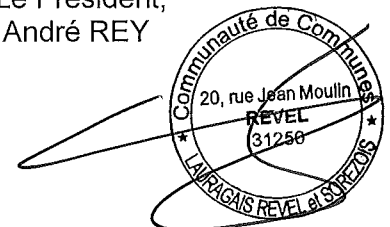
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le phasage des opérations et les plans de financement tels que présentés

AUTORISE le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191212-DELIB157B-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

158-2019 / INTERET COMMUNAUTAIRE / COMPLEMENTS VOIRIE (n°7)

Le **Judi 12 décembre 2019**, le Conseil de la Communauté de communes dûment convoqué le 28 novembre 2019, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Roumens, sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (37) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Véronique OURLIAC, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Josette CAZETTES-SALLES, Francis COSTES, Philippe De LORBEAU, Voltaire DHENNIN, René ESCUDIER, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Bertrand GÉLI, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Vincent JONQUIERES, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCÉNA, Solange MALACAN, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Philippe RICAENS, Annie VEAUTE, Alexia BOUSQUET (arrivée 18h20), Philippe DUSSEL (arrivé à 18h32).

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (0) :

PROCURATIONS (5) : Alain CHATILLON à Etienne THIBAUT, Ghislaine DELPRAT à Francis COSTES, Patricia DUSSENTY à Pascale DUMAS, Alain MARY à Albert MAMY, Marc SIÉ à Léonce GONZATO.

ABSENTS EXCUSÉS (15) : Georges ARNAUD, Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Nelly CALMET, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude De BORTOLI, Philippe DE LORBEAU, Pierre FRAISSÉ, Michel PIERSON, Patrick ROSSIGNOL, Maryse VATINEL.

Secrétaire de séance : Jean LATCHÉ

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 37 Votants : 42

Rapporteur Michel FERRET

- Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Vu les articles L 5211-29, L 5214-16, L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération N° 50-2016 du 23 juin 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes,
- Vu l’arrêté inter-préfectoral du 25 novembre 2016 mise en conformité des statuts,
- Vu la délibération 89-2016 du 2 décembre 2016 portant définition de l'intérêt communautaire,
- Vu la délibération 03 - 2017 du 26 janvier 2017 concernant des précisions dans la définition de l'intérêt communautaire,
- Vu la délibération 78- 2017 du 1^{er} juin 2017 définition de l'intérêt communautaire suite aux compétences transférées au 01/01/2017,
- Vu la délibération 79-2017 du 1^{er} juin 2017 portant modification des statuts au 01/01/2018,
- Vu la délibération 153-2017 du 12 décembre 2017 précisant la définition de l'intérêt communautaire
- Vu la délibération 11 R - 2018 du 15 février 2018 précisant la définition de l'intérêt communautaire
- Vu la délibération 135 - 2018 du 6 septembre 2018 portant modification des statuts
- Vu la délibération 77-2018 du 11 décembre 2018 précisant la définition de l'intérêt communautaire
- Vu l'article L 5214-16 - IV du CGCT « Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée »,

Il est nécessaire de préciser l'intérêt communautaire pour la compétence : *CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE*

→ Il convient de rajouter les Allées de Notre Dame, les Allées du Ravelin, les Allées de la Libération, la Place Jean Mistler, et la Place de l’Eglise pour la commune de SOREZE

LA NOUVELLE REDACTION DE L'ARTICLE 2-3 sera donc la suivante :

ARTICLE 2 -3 DES STATUTS : CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

1/ sont déclarées d'intérêt communautaire : les voies communales dans les secteurs urbanisés

- Les voies communales, existantes et à créer : construction, aménagement et entretien de la chaussée, des bordures de trottoirs, remise à la côte des bouches à clefs et regards, murs de soutènement (s'ils constituent le soutènement de la chaussée), aqueducs en travers des voies
- **les places de stationnement situées le long de ces voies communales.**

A l'exclusion :

Des rues telles que précisées des centres bourg des villes de plus de 1 000 habitants concernées par un aménagement urbain spécifique

- **COMMUNE de REVEL** LA RUE DE DREUILHE, LA RUE DE VAURÉ, LA RUE VICTOR HUGO, LA RUE MARIUS AUDOUY ET LA VOIE DE CIRCULATION AUTOUR DE LA PLACE CENTRALE PHILIPPE DE VALOIS.

- **COMMUNE DE SORÈZE** : LA RUE FERLUS, LA RUE BALETTE, LA RUE DU MAQUIS, LA RUE LACORDAIRE, RUE DE PUYVERT, RUE SAINT JACQUES, **LES ALLEES NOTRE DAME, LES ALLEES DU RAVELIN, LES ALLEES DE LA LIBERATION, LA PLACE JEAN MISTLER ET LA PLACE DE L'EGLISE ;**

- **COMMUNE DE SAINT FÉLIX LAURAGAIS** : RUE DEODAT DE SEVERAC RUE DES NOBLES, RUE DU COMMERCE, RUE TEMBELOU, RUE DU FOUR, RUE COUGET, RUE DES ÉCOLES ET VOIE DE CIRCULATION AUTOUR DE LA HALLE SITUÉE PLACE GUILLAUME DE NOGARET.

- **COMMUNE de BLAN** : non concerné : absence de centre bourg

- des ouvrages d'art (ponts, et mur de soutènement sauf s'ils constituent le soutènement de la chaussée),

- de la signalisation verticale : signaux directionnels, de danger, d'intersection, de prescription, et autres ; et signalisation horizontale,

- des équipements spéciaux : des ralentisseurs, de l'éclairage public, du mobilier urbain et des glissières de sécurité,

- petits ouvrages : les accotements, les îlots des carrefours plantés et non plantés, les fossés, les caniveaux et aqueducs (hors chaussée), les bouches d'égout, les trottoirs (hors bordures) et les canalisations d'évacuation des eaux pluviales (hors chaussée).

- Plantations : plantation, surveillance, élagage, abattage, remplacement

- réalisation, aménagement et entretien de parkings (**sauf places de stationnement situées le long des voies**) et de pistes cyclables.

2/ Sont déclarées d'intérêt communautaire : les voies communales dans les secteurs non urbanisés et les chemins ruraux

- les voies communales existantes et à créer, les chemins ruraux : construction (y compris poutres de rive), aménagement et entretien de la chaussée, des bordures de trottoirs, remise à la côte des bouches à clefs et regards, murs de soutènement (s'ils constituent le soutènement de la chaussée), aqueducs en travers des voies,

- **les places de stationnement situées le long de ces voies communales ou chemins ruraux,**

- ponts supportant une voie et franchissant un chemin d'exploitation,

- Signalisation verticale **à créer** : signaux de danger, d'intersection, de priorité et de prescription,

A l'exclusion :

- ponts supportant un chemin d'exploitation et franchissant une voie,
- ouvrages d'art (ponts, et mur de soutènement sauf s'ils constituent le soutènement de la chaussée),
- signalisation verticale existante pour les signaux de danger, d'intersection, de priorité et de prescription,
- signalisation verticale existante et à créer pour les signaux d'indication et directionnels
- de la signalisation horizontale,
- des équipements spéciaux : ralentisseurs, de l'éclairage public, du mobilier urbain et des glissières de sécurité,
- petits ouvrages : les accotements, les îlots des carrefours plantés et non plantés, les fossés, les caniveaux et aqueducs (hors chaussée), les bouches d'égout, les trottoirs (hors bordures) et les canalisations d'évacuation des eaux pluviales (hors chaussée),
- Plantations : plantation, surveillance, élagage, abattage, remplacement,
- de la réalisation, aménagement et entretien de parkings (**sauf places de stationnement situées le long des voies**) et de pistes cyclables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la nouvelle définition de l'intérêt communautaire telle que présentée, ainsi que la nouvelle rédaction de l'article 2-3 des statuts.

AUTORISE le Président à signer tout document y afférant.

Ainsi délibéré, le 12 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
André REY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-243100567-20191219-DELIB158-2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

